

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 21 SEPTEMBRE 2022 à 18 h

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 21 SEPTEMBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 14 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaients présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. GABEN Stéphane, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERHOURHI Martine, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

Excusés :

M. VALERO Jean-Michel pouvoir à M. MOINEAU Philippe.
Mme TABANON Chantal pouvoir à M. AMELING Christian.
M. JEANNE Vincent pouvoir à Mme LAMY Laurence.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.

Absents :

M. DEGUIN Gérard.
Mme LAFFAGE Stéphanie.
Mme DUMONT Pauline.

Madame PAILHORIES Anne a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 h 10.

Madame Le Maire :

Bonsoir à tous, ça fait vraiment plaisir de retrouver cette salle en configuration normale pour notre Conseil Municipal, franchement j'espère qu'on n'aura pas à revenir à d'autres formes de disposition très vite.

Alors ce soir nous avons des pouvoirs :

Vincent Jeanne m'a donné pouvoir.
Monsieur Valéro a donné pouvoir à Monsieur Moineau.
Madame Tabanon à Monsieur Ameling.
Monsieur Brunot à Monsieur Rayssac.

Nous allons désigner un secrétaire de séance : Anne Pailhories.
Anne ! tu seras notre secrétaire de séance ce soir.

Donc, vous avez vu l'ordre du jour est un peu conséquent et puis ce Conseil aura pour nous une connotation particulière puisque ça va être le dernier de Monsieur Gimet au sein de la ville de Bon-Encontre. Alors on commence, il nous faut approuver

le compte rendu de la séance précédente. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce compte rendu ? non donc il est approuvé.

Adoption du procès-verbal de la séance du 22 JUIN 2022 à l'unanimité.

Il y a une chose sur laquelle nous devons revenir aussi, c'est que nous n'avons pas eu de noms de la part de vos groupes pour intégrer le COPIL du Polar'Encontre, du coup la délibération était en stand-by, il y avait une place si vous vouliez l'intégrer. Non ! on va quand même désigner quelqu'un parce qu'il faut que l'on dépose la délibération, y'a-t-il des candidats parmi la majorité ? un homme Philippe parce que c'était trois femmes. Merci Philippe ! du coup il y aura 4 élus qui siègeront au Comité de Pilotage du Polar, à savoir : Isabelle Ferrand, Anne Pailhories, Chantal Tabanon au côté de Philippe Moineau. Sachant aussi que je devrais présider le COPIL, c'est pour cela que je ne pouvais pas me positionner. Merci ! donc cette délibération sera déposée au contrôle de légalité en suivant.

Alors nous pouvons attaquer notre ordre du jour avec le compte rendu des décisions du Maire. La première qui concerne l'avenant au marché de travaux de réaménagement des écoles du centre bourg, la deuxième pour l'acquisition de matériel informatique pour les écoles et la troisième qui concerne la cession d'une tente de réception au SIVU de Darel. Alors cette dernière va devoir être modifiée puisque en fait ce n'est pas au SIVU de Darel, c'est à l'association de Darel, c'est au Poney Club de Darel que la vente est faite. Donc, elle va être modifiée. Vous avez des remarques ? des questions ?

Christophe VIDAL :

Bé oui, on aurait aimé avoir des éléments sur les avenants notamment des travaux des écoles parce qu'habituellement on a des détails et là il n'y a rien ni dans les annexes.

Madame Le Maire :

Vous n'avez pas eu ça ?

Christophe Vidal :

Non.

Madame Le Maire :

C'est étonnant.

Christian Ameling :

Pour l'avenant pour les écoles Christophe, il a fallu changer toute l'alarme incendie de l'école, puisqu'on a fait une nouvelle partie et une extension d'une partie de l'école, de façon à ce que cela soit conforme après la visite du SDIS : obligation faite par le SDIS de changer toute l'alarme incendie de l'école. Donc c'est ça l'avenant.

Christophe VIDAL :

Et le montant ? vous avez ce montant où ?

Christian AMELING :

8 799,42 euros HT.

Madame Le Maire :

C'est vrai que l'acte n'apporte pas d'élément complémentaire à part le montant. Allez, on va passer au premier point que je vais vous rapporter le rapport sur la Commission

Locale d'Evaluation des Charges Transférées et l'approbation du rapport du 28 juin 2022. Vous avez d'autres remarques ?

Simone BARRAULT :

Oui, on n'a pas d'information sur l'acquisition de matériel informatique, je suppose que c'est pour les écoles ?

Madame Le Maire :

Oui, c'est pour les écoles.

Simone BARRAULT :

On pourrait nous dire le montant aussi ?

Madame Le Maire :

Le montant est celui qui est marqué dans l'extrait que normalement vous avez ! 16 218 euros HT. Vous ne l'avez pas ? vous n'avez pas le montant ?

Christophe VIDAL :

Les documents dont vous nous parlez on ne les a pas eus.

Madame Le Maire :

On vous enverra les extraits de décisions, il n'y a pas de souci.

Christian VIDAL :

D'accord ? mais nous on ne les a pas reçus ? c'est pour cela qu'on demande, voilà.

Madame Le Maire :

Si ! cela a été envoyé à tout le monde pareil.

Christophe VIDAL :

J'ai tout imprimé !

Madame Le Maire :

C'est dans les annexes !

Interlocuteurs inaudibles (sans micro) : Non, ce n'est pas dans les annexes, ce sont les toutes premières pages avec l'ordre du jour.

Madame Le Maire :

Moi je l'ai en suivant effectivement et le dernier c'est la cession de la tente de réception pour un montant de 1 500 euros. C'était une tente qu'on mettait à disposition très souvent.

**2022.48 Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
Approbation du rapport du 28 juin 2022.**

Alors, vous savez qu'à la suite de la révision statutaire de la communauté d'Agglomération d'Agen du 1^{er} janvier 2022 et suite à la fusion avec la communauté de communes Portes d'Aquitaine en Pays de Serres, il y a eu des modifications dans les compétences de l'Agglomération qui ont impacté évidemment les compétences des communes. Donc, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées la CLECT a été amenée à évaluer l'ensemble des charges transférées et retransférer le 28 juin dernier et nous a adressé son rapport. Pour info, c'est moi qui ai siégé à la CLECT. Donc, ce rapport doit être soumis à notre assemblée. Nous avons trois mois pour nous prononcer à la majorité simple pour l'ensemble des communes. Alors, les

deux premières parties du rapport traitent de la fiscalité unique et la deuxième de la mise en œuvre de l'évaluation des charges. Vous savez que toute une partie concerne plus particulièrement les communes de l'ex PAPS puisqu'elles ont beaucoup de compétences transférées et il y a la fiscalité unique qui est mis en place. Nous nous sommes concernés dans la partie 6 ou 7 concernant le transfert des voiries d'agglomération au total il y a eu 270 kilomètres de voirie qui ont été retransférées aux communes et l'agglomération ne conserve que les zones d'activités économiques et les infrastructures. La méthode qui a été utilisée, puisqu'aujourd'hui on se voit restituer 5,16 kilomètres de voirie, la méthode qui était proposée ne nous avantageait pas parce qu'elle était basée sur une CLECT de 2010 pour laquelle il avait été fixé un ratio qui n'était pas utilisé puisqu'à l'époque, à cette CLECT là, la commune de Bon-Encontre n'avait pas de transfert de voiries, n'était pas concernée. Donc nous on avait un taux de 0,82 euros le m² sachant que les autres communes se voyaient appliquer un ratio de 1,96 euros le m². Nous sommes intervenus, effectivement il était anormal de caler l'évaluation des charges transférées sur la base de ce ratio et nous avons obtenu le fait qu'il soit fixé à 1,96 euros le m². Pour info, nous avons 54 366 m² de superficie de route. Ce qui nous donne un montant total d'attribution de 106 628 euros au lieu des 43 695 euros qu'on aurait perçus si on avait continué à appliquer ce ratio de 0,82 euros et nous l'avons scindé en deux parties : en fonctionnement : 74 640 euros et en investissement : 31 988 euros. Sachant que pour l'année 2022, vu que nous avons un reste à réaliser sur une des voiries, l'Agglo nous transfère 10 828 euros de plus. Cette année, nous aurons en investissement 42 816 euros, les années d'après ce sera 31 988 euros. Le rapport, vous voyez il concerne toutes les compétences et c'était celle-ci qui concernait exclusivement Bon-Encontre. Mes Chers Collègues, je vais vous demander d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 28 juin 2022 et de m'autoriser à notifier cet avis à Monsieur le Président de l'Agglomération d'Agen. Est-ce que vous avez des questions ?

Christophe VIDAL :

On a reçu des documents qu'avaient mis Monsieur Gimet pour expliquer comment on était passé de 0,82 euros à 1,96 euros. On a bien compris la démarche que vous avez mené pour obtenir une attribution de compensation plus élevée que la très ridicule qui était attribuée au départ, ça très bien ! par contre on percevait de l'Agglo pour entretenir en régie des voiries communautaires de l'ordre de 70 000 euros par an parce qu'on faisait l'entretien avec les épareuses principalement, les réseaux.

Madame Le Maire :

Oui, avec des conventions.

Christophe VIDAL :

Oui avec des conventions, on percevait déjà 70 000 euros, donc aujourd'hui la différence elle est de 36 000 euros quoi, par rapport à ce que l'on percevait au départ sachant que là on va récupérer la voirie entièrement. C'est-à-dire avant on s'occuper principalement de l'entretien des fossés avec l'épareuse, le pluvial et voilà parce que les voiries étaient quand même en très bon état. Donc la différence elle est de 36 000 euros par an par rapport à ce que l'on percevait au départ jusqu'à présent par la convention qu'on avait. 70 000 euros c'est de mémoire 60 000 et quelques si je ne me trompe pas. Sachant qu'en plus l'agglo a trainé les pieds pour la quatrième tranche de Paradou qu'ils nous avaient promis et qu'ils n'ont pas faite.

Madame Le Maire :

Et il n'y a pas que celle-là.

Christophe VIDAL :

Entre autres il y a celle-là. Donc aujourd'hui, je ne sais pas, très bien la démarche, je félicite les gens qui sont allés démarcher et qui ont obtenu plus d'argent pour ça mais voilà. On parle de 70 000 euros à 106 000 euros alors qu'on récupère tout c'est mieux que rien on va dire, mais je trouve quand même un peu faible sachant qu'il y a la tranche de Paradou qui va nous coûter beaucoup plus, parce qu'en gros avec 32 000 euros par an d'investissement, on ne va pas aller trop loin avec 32 000 euros d'investissement s'il faut refaire une tranche complète de route. Voilà c'est mon point de vue.

Madame Le Maire :

Oui c'est le nôtre aussi. De toute façon la CLECT on ne peut pas négocier dans ce genre de commission. C'est très factuel et les coefficients ont été les mêmes pour toutes les communes.

Christophe VIDAL :

Vous avez quand même fait une négociation parce que vous êtes passés de 40 à 106 000 euros. C'est quand même bien il faut le reconnaître !

Madame Le Maire :

Oui, mais il faut avouer que le taux de 0,80 % était ridicule mais il s'explique. Est-ce que vous avez d'autres questions ?

Yanik SCHEIFF :

Sur les voiries communautaires restantes, il va y avoir une convention ? c'est nous qui allons prendre en charge l'entretien ? vous n'en avez pas parlé ? comment cela va se passer ?

Madame Le Maire :

On ne prend rien. On ne l'a pas à notre charge.

Christian AMELING :

Elles sont à nous depuis le 1^{er} janvier.

Madame Le Maire :

Il parlait des zones peut-être ?

Christian AMELING :

Ah des zones, non non ! les zones elles restent à l'Agglo.

Madame Le Maire :

C'est l'Agglo qui les entretient et qui continuera à le faire.

Christian AMELING :

Excuse-moi Yanik, je n'avais pas compris.

Madame Le Maire :

On passe au vote ? qui est contre ? qui s'abstient ? 3. Je vous remercie.

VOTE : Pour : 23 Abstentions : 3 (Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF).

Madame Le Maire :

Le point suivant concerne, c'est la rocambolesque histoire du SIVU de Caubeyres, l'élection des délégués communaux au SIVU chenil fourrière de Lot et Garonne. Vivian est-ce que tu peux brièvement nous rapporter ce point ?

2022.49 Election des délégués communaux au SIVU chenil fourrière du Lot et Garonne.

Vivian GALABERT :

Merci Madame Le Maire de me donner la parole. Concernant ce point-là, il y aura des modifications, suite justement à tout ce qui est rocambolesque depuis le 16 septembre. Parce qu'il y a des choses qui sont arrivées le 16 septembre, tout était lancé pour le Conseil Municipal donc je vais vous expliquer ça en même temps au fur et à mesure de la lecture. L'exposé des motifs : il est rappelé que dans le cadre de la mission relative aux animaux errants dévolue aux communes, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du Chenil Fourrière de Lot-et-Garonne a pour objet l'aménagement, la gestion, l'entretien, le fonctionnement et le développement de la fourrière, située à CAUBEYRES (47). A la suite du renouvellement des Conseils Municipaux qui a entraîné également un renouvellement général des instances délibérantes du SIVU Chenil Fourrière du Lot et Garonne, le Conseil Municipal de Bon-Encontre lors de sa séance du 3 juillet 2020 a élu : comme délégué titulaire : Christian AMELING, comme délégué suppléant : Vivian GALABERT. Ces délégués sont nommés « délégués communaux ». Ça c'est la genèse. Parmi ces délégués communaux, ceux qui souhaitent se présenter en tant que « délégués syndicaux », titulaire ou suppléant, doivent faire acte de candidature. Ces délégués syndicaux seront élus par l'ensemble des délégués communaux. Et c'est là que cela va être plus compliqué dans une ou deux phrases. Il est rappelé que conformément aux nouveaux statuts présentés, validés par le Comité syndical du 14 Septembre 2019 et par arrêté préfectoral le 24 janvier 2020, l'organe délibérant est composé comme suit : vous avez un super tableau, je ne vais pas vous en faire la lecture. Pour des raisons propres à son fonctionnement, un nombre important de délégués communaux et syndicaux, dont les deux représentants de la commune de Bon-Encontre, ont démissionné entraînant de fait l'obligation pour le Président de l'EPCI d'organiser de nouvelles élections de la gouvernance du SIVU Chenil de Caubeyres. Ainsi, et à la demande des services de l'Etat par mail du 12 et 16 septembre que nous avons reçu pour nous, le Président a adressé un courrier pour convoquer les délégués élus des communes adhérentes pour élire le 20 septembre un nouveau Comité Syndical du SIVU Fourrière qui constituera par la suite son bureau Syndical. Le 20, c'était hier ! nous avons démissionné. Donc, de ce fait l'élection du comité du SIVU devant être effectué avant que le Conseil Municipal puisse se réunir afin de pouvoir élire de nouveaux représentants communaux, la Préfecture par le service du contrôle de légalité a donné un cadre qui donne les directives suivantes : « que les élus non démissionnaires ou déjà élus ont toute légitimité pour le vote de la nouvelle gouvernance du SIVU chenil fourrière à Caubeyres, ça c'était le premier point. Mais dans le deuxième point « que si au jour de l'élection les représentants communaux n'étaient pas encore élus, le Maire ou le premier Adjoint seront en charge de représenter les communes, ce qui est notre cas. De ce fait, Monsieur Ameling, premier Adjoint, c'est rendu le mardi 20 septembre à cette élection. Toutefois, maintenant il convient d'élire nos représentants communaux. Donc, en application des dispositions du CGCT, la commune doit procéder à nouveau à l'élection de ces représentants au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après 2 tours de scrutin,

aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, un troisième tour de scrutin a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé. Considérants et références juridiques que je ne vous lirai pas. Je laisse la parole à Madame Le Maire pour voir pour l'élection.

Madame Le Maire :

Merci Vivian. Alors nous avons deux délégués, Christian tu étais titulaire et Vivian tu étais son suppléant. Donc déjà on peut proposer Vivian, on te met titulaire si tu es d'accord ! est-ce qu'il y a des candidats pour le titulaire ? et pour la suppléance ? non plus, on va garder notre binôme.

Christian Ameling :

Si je peux me permettre Madame Le Maire. Franchement ça m'arrangerait que quelqu'un prenne ma place au SIVU de Caubeyres. Si l'un d'entre vous, on vous propose de prendre la place du suppléant, en plus régulièrement on y allait tous les deux avec Vivian, ce n'est pas trop désagréable, ce n'est pas trop loin, c'est soit à Buzet soit à Caubeyres, enfin c'est rarement à Caubeyres, soit c'est à Port Sainte Marie, enfin Saint Laurent. S'il y en a un pour prendre la suppléance franchement cela me soulagerait d'un travail supplémentaire. Autrement, je vais l'assurer ce n'est pas un problème. Personne ? Yanik ! les chiens ça ne t'intéresse pas ? en plus ce n'est pas une question que ce soit en semaine pendant les heures de travail, parce que c'est toujours le samedi matin. Franchement c'est nettement mieux ! je vous assure ! là il n'y a pas d'excuse de dire je travaille ! Christophe !

Vivian GALABERT :

Mon temps je l'ai assez libre puisque c'est moi qui organise mon travail. Donc, dans la mesure du possible je serai, à moins qu'il m'arrive un gros pépin, je serai toujours présent. Il ne prenne jamais le titulaire et le suppléant, ils en veulent un. On n'est pas obligé d'y aller à deux. Donc, le pourcentage de chance que je n'y aille pas est très limité. Donc, le suppléant il ne faut pas qu'il se stresse, il y a des grandes chances qu'il n'y aille pas ou très peu, je préfère avertir. Maintenant, il n'y en a pas souvent dans l'année. Depuis deux ans, on a dû en faire trois. Il y a eu trois réunions, vous voyez ce n'est pas la mer à boire.

Interlocuteur inaudible (sans micro).

Christian Ameling :

Alors là je dis merci Pascal ! je te revaudrais ça Pascal !

Madame Le Maire :

J'ai siégé sous l'ancien mandat, c'est sympathique, c'est très convivial. Donc, parfait en titulaire : Vivian GALABERT en suppléant : Pascal RAYSSAC. On met aux voix quand même pour l'élection ? comme c'est une élection ? qui est contre ? qui s'abstient ? donc vous êtes élus à l'unanimité.

VOTE : Pour : 26 A l'unanimité.

Madame Le Maire :

Alors le point suivant concerne la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal suite à la réforme des règles de publicité des actes des collectivités territoriales.

2022.50 Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal. Réforme des règles de publicité des actes pris par les Collectivités Territoriales.

L'ordonnance n°2021-13101 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 ont apporté d'importantes modifications aux règles de publicité, des actes des collectivités territoriales avec une application au 1er juillet 2022. Elles sont censées moderniser, simplifier, clarifier et harmoniser les règles et les formalités de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation de nos actes. Les modifications les plus importantes concernent la suppression du compte rendu succinct des séances du Conseil Municipal je parle pour ce qui concerne la commune, et son remplacement par l'affichage d'une liste des délibérations examinées en séance. Il y aussi la clarification de tenue du registre des délibérations et du registre des actes, c'est pour éviter les doublons en fait. On met un terme au caractère obligatoire de la publicité sur papier et on met à disposition du public un exemplaire papier des actes publiés par voie électronique. Voilà, donc on évite les doublons et du fait de la dématérialisation des actes, on confère leur caractère exécutoire dès leur publication. On a profité je crois, pour corriger une coquille sur le règlement. Voilà, donc je vais vous demander, Mes Chers Collègues, de bien vouloir adopter la modification des articles 18, 31, 32 et 33 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal de la Commune de Bon-Encontre tel qu'il vous a été présenté. Est-ce que vous avez des questions ?
Oui ! Yanik !

Yanik SCHEIFF :

Juste une question, il y a quelque chose qui me gêne on passe du procès-verbal à un compte rendu si j'ai bien compris ? donc tout ne sera plus acté dans ce compte-rendu ? parce que ce qui faisait la richesse du procès-verbal c'est qu'il y avait tout détaillé dedans. On est bien d'accord, tout était retranscrit, mot par mot, tous les débats. Et là, maintenant, on perd en qualité démocratique puisqu'effectivement tous les débats ne seront plus relatés.

Madame Le Maire :

Alors nous, on va tout de même garder un compte rendu précis des débats. Par contre, ce n'est pas celui qui va être publié de suite, comme on le faisait là, le compte rendu succinct. Il sera visible par tout le monde.

Yanik SHEIFF :

Oui il sera visible ? le détail on parle ?

Madame Le Maire :

Oui.

Yanik SCHEIFF :

Le procès-verbal, il ne sera plus là ?

Madame Le Maire :

Oui. Dès que la séance était terminée, il y avait un compte rendu succinct qui était publié sur internet et ce compte- rendu va être transformé en liste des points, c'est un ordre du jour quoi.

Yanick SHEIFF :

Et on garde à côté le procès-verbal ?

Madame Le Maire :

Tout à fait.

Yanik SCHEIFF :

Ce n'est pas ce que j'avais compris en lisant le détail.

Christophe VIDAL :

On a une question sur l'article 18, enregistrement des débats.

Madame Le Maire :

Attendez ! je l'attrape.

Christophe VIDAL :

Dans l'annexe 2.

Madame Le Maire :

Je vais piquer celui de mes voisins ! l'article 18 !

Christophe VIDAL :

« Les séances publiques du Conseil Municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement de l'intégralité des débats » ça s'est rayé, « donnent lieu à un procès-verbal sous forme synthétique », c'est-à-dire que là l'intégralité des débats ne sera pas retranscrite ? puisque vous l'avez rayé ?

Madame Le Maire :

Non, c'est-à-dire aujourd'hui, on n'est plus obligé de faire quelque chose in extenso, mais nous on va garder notre rédaction du procès-verbal détaillé avec les échanges, avec la possibilité évidemment de modifier un mot par un autre si jamais grammaticalement il y a un souci ou vous voyez, comme d'habitude.

Simone BARRAULT :

Si on respecte ce que vous venez de dire, ça veut dire qu'en fait « donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal de l'intégralité des débats », ce qui est barré il faut l'enlever alors ? Puisqu'on le conserve !

Madame Le Maire :

Non, nous là on vous propose un règlement tel qu'il est réglementairement prévu par l'ordonnance.

Christophe VIDAL :

On ne comprend pas en fait, entre l'article 18 et l'article 31, il est clairement dit, en fait c'est rayé c'est modifié en rouge : « l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats, c'est rayé, sous forme synthétique ». C'est-à-dire la question que l'on pose aujourd'hui c'est que le procès-verbal qui était rédigé jusqu'à présent où il y avait l'intégralité des débats, les interventions de chaque conseiller municipal, etc. ça si on lit votre modification en annexe 2, ça va disparaître et ce sera sous forme synthétique. C'est-à-dire que ce sera un résumé, ce ne sera plus un procès-verbal. C'est ce que nous on a compris, c'est ce qui est écrit dans le règlement intérieur. C'est-à-dire que si aujourd'hui, on approuve, on vote pour ce règlement intérieur, demain, je lis je n'ai peut-être pas compris l'intégralité des débats ça passe sous forme synthétique et c'est ce à quoi auront accès les gens via le site internet ou via le numérique. Alors qu'aujourd'hui l'intégralité des débats y est, c'est-à-dire que chaque intervention en Conseil Municipal est retransmise. Là aujourd'hui non ce sera une forme synthétique.

Madame Le Maire :

Nous on s'engage à ne pas changer la forme de notre procès-verbal, après on peut s'octroyer le droit de rectifier grammaticalement quelque chose.

Simone BARRAULT :

A ce moment-là, il faut le préciser. En fait le procès-verbal in extenso sera conservé pour les conseillers municipaux. C'est important qu'on le sache et que ce soit acté.

Madame Le Maire :

Mais pourquoi aujourd'hui se border à dire que ce sera un compte-rendu in extenso si on peut améliorer deux trois mots.

Christophe VIDAL :

Laurence on est d'accord s'il faut améliorer des problèmes grammaticaux, de vocabulaire, etc., on est d'accord.

Madame Le Maire :

Oui mais in extenso, on n'a pas le droit normalement.

Christophe VIDAL :

Je lis ce que vous avez écrit article 18 et article 31, c'est rayé l'intégralité des débats, rédaction d'un procès-verbal. Jusqu'à présent, vous faisiez la même chose s'il y avait des retouches à faire, vous les faisiez. S'il y avait des morceaux de conseil municipal qui étaient inaudibles, vous écriviez inaudible. Jusque-là très bien.

Madame Le Maire :

Est-ce que vous voulez qu'on enlève sous forme synthétique ?

Christophe VIDAL :

Bé oui, parce que là demain vous faites un résumé sommaire ou plus ou moins sommaire de ce qui a été dit. Voilà c'est acté. Je ne sais pas, j'appelle les autres conseillers municipaux à réagir comme nous à donner leur avis. Qu'est ce que vous en pensez ? vous n'en pensez peut-être rien, je ne sais pas. Je pose la question.

Madame Le Maire :

Si cela peut vous rassurer on enlève sous forme synthétique.

Christian AMELING :

Le texte va être : « les séances publiques du conseil municipal sont enregistrées et donnent lieu à la rédaction d'un procès-verbal ».

Madame Le Maire :

Retraçant l'intégralité des débats sinon !

Christophe VIDAL :

Voilà après vous pouvez aussi écrire que vous vous réservez le droit de faire quelques modifications de vocabulaire, ça ce n'est pas gênant. Les propos qui ne sont pas adaptés vous les modifiez, vous ne les publiez pas. L'article 18 c'est la même chose, on modifie le 31 on modifie le 18, c'est pareil.

Madame Le Maire :

C'est bon comme ça ? de toute façon on n'avait pas l'intention de modifier. D'autres remarques ? on vous propose de passer au vote, qui est contre ? qui s'abstient ? adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

VOTE : A l'unanimité Pour : 26.

Alors la prochaine délibération pour laquelle, je ne prendrai pas part d'ailleurs au vote c'est la modification des statuts de Territoire d'Energie Lot et Garonne et c'est Laurent Bielle-Biarrey qui va nous la rapporter.

2022.51 Modification des statuts de Territoire d'Energie Lot et Garonne 47.

Merci Madame Le Maire. Madame Le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que la commune est adhérente au Syndicat de communes Territoire d'Energie Lot-et-Garonne (TE 47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département. TE 47 exerce également diverses compétences optionnelles comme la distribution publique de gaz, l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, l'éclairage des infrastructures sportives, les réseaux de chaleur ou de froid, les infrastructures de charge pour véhicules électriques ainsi que des activités connexes à chaque compétence. La création effective du Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées a pris effet au 1^{er} juillet 1953, par arrêté préfectoral, etc. Le Président de TE 47 a notifié, à chaque commune membre, la délibération du Comité Syndical en date du 4 juillet 2022 portant sur une nouvelle proposition de modification de ses statuts. Depuis 2019, la maîtrise de la demande en énergie, l'efficacité énergétique des bâtiments ainsi que le développement des énergies renouvelables et des mobilités durables sont devenues des causes nationales. L'action de TE 47 s'est progressivement renforcée ces dernières années pour accompagner la rénovation énergétique du bâti des communes avec les actions suivantes : création des groupements de commande, collecte des CEE (Certificats d'Economie d'Energie), convention d'accompagnement et mise à disposition d'économies de flux, diagnostics énergétiques et mise à disposition d'outils de suivi énergétique. Engagé dans la même dynamique, le syndicat d'énergie de Gironde a structuré avec la Banque des Territoires un plan d'accompagnement au financement des travaux par les communes, pouvant aller jusqu'à une prise en charge des travaux par le syndicat. Pour envisager une action similaire, TE 47 doit compléter ses statuts actuels. C'est ce qui nous est proposé de faire aujourd'hui. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, etc. Vous avez pu voir en annexe les modifications qui étaient proposées et donc je vous propose, mes chers collègues, d'approuver la modification proposée des statuts de Territoire d'Energie et de préciser que la présente délibération sera notifiée au Président de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne. Je vous en remercie.

Christian AMELING :

Merci Laurent. Y'a-t-il des questions ? pas de questions. Donc on va passer au vote, qui est contre ? qui s'abstient ? à l'unanimité. Merci mes chers collègues.

Madame LAMY Laurence ne participe pas au vote.

VOTE : A l'unanimité Pour : 25

Madame Le Maire :

Règlements d'utilisation des salles, modalités de location des salles et du matériel, tarifications et c'est Philippe Moineau qui va nous en parler.

2022.52 Règlements d'utilisation des salles, modalités de location des salles et du matériel, tarifications.

Ce dossier concerne donc des modifications à apporter au règlement d'utilisation des salles et également des modifications à apporter à la tarification de locations. Je vais peut-être aller à l'essentiel parce que le dossier est assez long. Dans le dossier qui vous a été transmis en page une. D'abord préciser qu'il y a eu un travail préalable d'un groupe qui s'est réuni à quatre ou cinq reprises pour évoquer différents points :

la destination des salles, les tarifs de location, les modalités de règlement, les documents contractuels, l'inventaire du matériel, les plans de configuration et la sécurité. Alors, c'est peut-être l'un des articles le plus important c'est qui peut louer les salles ? donc d'abord les associations de la commune, ça ce n'est pas nouveau, les associations occupaient régulièrement certaines salles et donc là il s'agit de fixer certaines règles d'équité de manière à ce que certaines associations ne s'approprient pas l'essentiel des créneaux et ne laissent que très peu de possibilité à d'autres. Donc là l'idée c'est de dire que ces salles seront mises à disposition à titre gracieux à raison de trois fois par an pour chacune des associations. Etant entendu qu'au début de l'année, je crois que c'est la semaine prochaine, il y a une réunion de toutes les associations ici-même où il y a une répartition des salles avec chaque président d'association. Et là, en fixant cette règle là, ça permet à chacune des associations d'avoir un droit équivalent. On a précisé aussi, qu'au-delà de trois mises à disposition, les salles sont attribuées à titre gracieux en fonction de la disponibilité, trois ce n'est pas trois maximums, c'est trois dans un premier temps et ensuite s'il y a de la disponibilité bien sûr, les associations pourront utiliser ces salles à titre gracieux, ça c'est pour les associations Bon-Encontraises. Pour les associations hors communes, il est précisé que la gratuité peut-être exceptionnellement accordée aux associations hors communes à but non lucratif pour une manifestation qui contribue à la satisfaction de l'intérêt général. Dans les autres cas, les associations doivent s'acquitter d'un droit de location dès la première location. Donc là la règle pour les collectivités, c'est que les salles communales peuvent être mises à disposition à titre gracieux des collectivités territoriales et établissements publics dont la commune est membre ou pour lesquelles la commune finance cette collectivité (l'agglomération par exemple). Il en est de même pour les organisations dont la manifestation présente un intérêt général. Il est rappelé que les associations communales restent prioritaires. Pour les particuliers et les entreprises, les modalités sont précisées dans le règlement. Après, il y a un chapitre sur la sécurité, peut-être que je vous fais grâce de rentrer dans les détails. Néanmoins, pour la configuration des salles, notamment Delbès et Tortis, il y avait une contrainte réglementaire en matière de mise en œuvre d'un agent de sécurité, dédié à cette tâche. On a fait une démarche auprès de la commission de sécurité qui a permis non pas de déroger mais d'avoir une intervention à cette obligation et donc pour l'essentiel des manifestations en configuration spectacle, l'agent de sécurité dédié ne sera pas obligatoire et sera remplacé par une personne nommément désignée. Pour ce qui concerne la destination et la tarification, je vous propose d'aller directement sur le tableau (c'est l'annexe 4), donc là ce qu'on évoque ce sont les salles dans la première colonne, il s'agit du centre culturel de Delbès, de la salle de Mascaron, la petite salle de la République l'ancien Office de Tourisme, la salle de Tortis et enfin le centre culturel Jacques Prévert. La deuxième colonne précise la destination de ces salles avec là des modifications qui vous sont proposées. La première concernant le centre culturel de Delbès, on propose que la destination exclusive soit des spectacles ou des conférences et que le centre ne soit plus loué pour des fêtes familiales (des mariages), des fêtes privées parce que la salle n'est pas forcément prévue pour cela, pour cette destination. Pour Mascaron, on reste sur des réunions ou des conférences. Pour la salle de la République, c'est une petite salle, plutôt des réunions. Pour Tortis, donc là aussi, on reste sur une destination festive j'allais dire de type mariage, fête familiale avec un forfait week-end, donc là c'était déjà le cas c'était un peu implicite, là c'est officialisé, la personne qui fait un mariage dispose de la salle du vendredi au lundi et puis on s'est laissé la possibilité de louer cette salle la semaine, c'est-à-dire le lundi, mardi, mercredi ou le jeudi pour des réunions, conférences, repas, séminaires. Pour ce qui concerne le centre culturel Prévert, là aussi une modification de destination, on ouvre la possibilité de louer cette salle pour des événements festifs, type mariage, fêtes familiales, etc. Ce n'était pas forcément le cas jusqu'à maintenant et donc c'est un sujet qui a fait débat au sein de

la réunion de liste de la majorité mais aussi qui a fait débat à la commission ressources humaines-finances. Et donc, ce qu'on vous propose c'est qu'on puisse expérimenter cette location de la salle Prévert, la limiter au mois de juillet et au mois d'août et de la réserver à un public Bon-Encontrais, donc ça limite quand même les choses et ça devrait limiter les nuisances. Parce qu'en fait, ce qu'on craint un peu, ce sont les nuisances liées à l'utilisation de cette salle et l'utilisation des parkings de proximité, donc il faut que l'on soit vigilant sur cette question-là. C'est pour cela qu'on limiterait aux Bon-Encontrais, ce n'est pas forcément une garantie et puis on limiterait à une période estivale (juillet-août). Et puis on a pris la précaution aussi dans le règlement de dire que ces manifestations devront être exclusivement organisées à l'intérieur de la salle. Ensuite, Prévert pour réunions, conférences, repas, séminaires, ça c'était déjà une destination connue et puis ponctuellement là vous voyez : obsèques où il y a des demandes ponctuelles, où à l'issue d'une cérémonie d'obsèques, la famille souhaite organiser par exemple un vin d'honneur, pas un vin d'honneur non un pot, je ne sais pas comment on dit, un temps de rencontre. Ça c'est pour la destination des salles. Ensuite, il y a des modifications sur les tarifications, donc les tarifications sont revues à la hausse clairement en faisant bien sûr toujours une différence entre le public Bon-Encontrais et le public hors communes que ce soit pour les particuliers, pour les associations mais aussi pour les entreprises. Ces nouveaux tarifs ont été fixés en regardant un peu, on a fait le tour un peu des salles de l'Agglo et puis on a regardé les tarifs qui étaient proposés. On se situe dans la moyenne basse des tarifs de location de salles équivalentes au niveau des communes de l'Agglomération d'Agen. Je pense que j'ai dit l'essentiel après ce sont des modalités liées au ménage, etc., enfin ce n'est pas forcément passionnant. Peut-être une précision quand même c'est au niveau du paiement, la caution : « au moment de la réservation, un acompte de 30 % du montant de la location sera encaissé ainsi qu'un montant d'un forfait ménage lorsque cette option est choisie ». Voilà, Chers Collègues, l'essentiel des modifications apportées qui ne sont pas neutres, le but c'est de se remettre au niveau des tarifs pratiqués ailleurs et puis aussi augmenter les recettes pour la commune dans une période tendue au niveau financier. On ne va pas rouler forcément rouler sur l'or après cette délibération mais enfin ça permettra quand même d'augmenter sensiblement les recettes liées à la location des salles communales.

Madame Le Maire :

Est-ce que vous avez des questions ? oui Pascal !

Pascal RAYSSAC :

Oui enfin c'est une question, pas vraiment, Philippe l'a soulevé, une petite inquiétude quant à la destination de la salle Jacques Prévert. Moi je mets en garde un petit peu sur le côté dangereux de cette location pour des destinations type mariage. Parce qu'effectivement vous avez pris la précaution et c'est très bien de dire : « vous devrez rester dedans », mais ça, ça ne marchera pas, ça ne s'est jamais vu, à part de mettre la Police Municipale le long du mur, mais ça ne marchera pas. Je vous mets en garde sur le côté dangereux, il y a quand même la rue qui passe à côté, les enfants qui vont inévitablement sortir à deux heures du matin, courir, le ballon, le machin, le truc. Donc ça il faut, même si j'ai compris que vous avez bien cadré suite à ces commissions, réduction du bruit au maximum, etc. c'est parfait mais soyons très prudents avec ça.

Madame Le Maire :

Oui, c'est pour cela qu'on s'engage à ce que ce soit une expérimentation et à modifier si besoin. D'autres questions ? Christophe !

Christophe VIDAL :

Oui moi j'ai une question sur le groupe de travail « Gestion des salles », pourquoi vous avez créé un groupe de travail auquel les oppositions n'ont pas été conviées ? La mienne, mon groupe n'a pas été convié alors qu'il y a des commissions pour cela, il y a une commission animations, culture. Pourquoi vous n'êtes pas passés par les commissions qui sont faites pour ça, pour mener un raisonnement là-dessus, cela aurait été intéressant ! parce que là nous on découvre le travail que vous avez fait. Moi, je ne suis ni pour, ni contre, il y a un travail qui a été fait. Mais bon, je trouve regrettable qu'il y ait des commissions qui sont faites pour ça et on « inaudible » les oppositions. Pascal je ne sais pas. On a été exclus de ce groupe de travail. Parce que bon je ne comprends pas trop pourquoi, quel est l'intérêt des commissions si elles ne statuent pas sur ce genre de dossiers, c'est quand même leur boulot quoi ! je pense à titre consultatif.

Madame Le Maire :

C'est passé en commission !

Christophe VIDAL :

Non mais une fois que tout a été fait. Le groupe de travail qui a amené à ça, c'est un travail de commission pour moi ça.

Madame Le Maire :

Non, c'est un travail d'agents.

Christophe VIDAL :

En commission, je pense que c'est plutôt culture et animations qui est habilité à parler de ce sujet, à moins que je me trompe. Finances, ça été abordé pour l'aspect financier, des montants alloués à chaque location mais pourquoi vous n'avez pas fait ça sur les commissions, quoi ! même si les agents travaillent derrière pour définir, tout ce que vous avez défini ici.

Madame Le Maire :

Moi, je pense qu'il y a eu un gros travail dégrossi justement avec les agents qui sont en charge de la location des salles notamment et de l'entretien. Il y avait plusieurs problématiques, le service financier aussi au niveau des prix et c'est vrai que Philippe a animé cela très régulièrement, enfin je pense, vous vous êtes réunis combien de fois ? cinq fois ! Philippe !

Philippe MOINEAU :

Juste une précision, l'animation du groupe c'est Laura Quinty qui a animé le groupe, je tiens à signaler que c'est elle qui a piloté les travaux, qui a animé le groupe. Il y avait quelques élus au tour de la table dont je faisais partie mais je n'ai pas apporté plus que les autres à ce groupe. Après c'était plutôt des discussions techniques à part la tarification où là effectivement je pense que l'avis, votre avis, l'avis du Conseil me semble essentiel. Après, il s'est agi surtout d'avoir un travail technique sûr : est-ce qu'on encaisse les cautions ? le coût de réparation de tel ou tel dégât, etc. ça a été un groupe effectivement avec des élus de la majorité mais essentiellement un travail technique et pas je dirai politique au sens noble du terme.

Christophe VIDAL :

Si justement il y a un travail politique, la destination des locations, on les loue pour des mariages ? comme a dit Pascal, pas des mariages ? les événements festifs ?

Madame Le Maire :

Cela a été abordé en commission.

Christophe VIDAL :

Je ne sais pas ! moi je lis les comptes rendus de commission.

Christian AMELING :

Christophe ! sur certains sujets, tu sais très bien comment on fonctionne. On travaille d'abord avec les techniciens en semaine la plupart du temps sur les heures ouvrables, ensuite ça passe en commission. En commission c'est passé ! vous l'avez vu en commission, vous étiez en commission ? Il y avait Laurence qui était là !

Laurence DERRAMOND :

Moi j'étais à la commission mais à ce moment-là il n'y a pas plus ou moins que ce que vous nous expliquez aujourd'hui. On a constaté ce que vous aviez décidé.

Madame Le Maire :

Mais on a débattu sur le mariage dans la salle.

Laurence DERRAMOND :

Ah ça, on l'a débattu ! mais je veux dire on a posé des questions : pourquoi vous aviez fixé ces prix-là ? mais on ne peut que constater et approuver aujourd'hui. C'est tout, mais on n'a jamais discuté. Notre avis on ne nous l'a jamais demandé. J'avais donné mon avis à ce moment-là. Ensuite, il y a eu des petits changements dans le compte rendu, des petits astérisques. A part ça il y a débat mais les décisions elles étaient prises.

Christian AMELING :

Laurence ! en commission, tu dis que vous avez vu le document tel qu'il est arrivé, c'est le même que celui-là qui vous est présenté ?

Inaudible sans micro.

Christian AMELING :

Parce que nous après en Bureau, on est passé en Bureau et il y a eu débat là-dessus justement sur Prévert sur ceci, sur cela, les tarifs, on a modifié beaucoup de choses. On a fait un travail normal, un travail d'élus. Il n'y a pas de, comment dire, il n'y a pas question de vous squeezer quoique ce soit ! de toute façon quand on fait des trucs qui sont ouverts, vous pouvez venir il n'y a aucun souci. Là il n'y a pas eu le groupe de travail comme ça intègre les techniciens, il est normal que cela se passe sur les heures de travail des techniciens. Il n'y a pas de piège, il faut bien donner un schéma et ensuite on travaille, les élus travaillent sur le schéma qui a été élaboré avec les techniciens. Moi, je ne vois pas où il y a problème.

Madame Le Maire :

Même nous, si on avait tous contribué au groupe de travail pour trouver un accord, ce n'est pas toujours évident. Il y a des choses qui relèvent du technique, après pourquoi 500 ? pourquoi 450 ? pourquoi pas 550 ? il faut bien trancher à un moment donné.

Christophe VIDAL :

Ce n'est pas sur les montants mais sur les destinations. Quand on dit que ce n'est pas politique ! les destinations c'est un acte politique qui décide.

Madame Le Maire :

Le point le plus sensible c'est effectivement de destiner Prévert aux mariages l'été (en juillet août) quand il n'y a pas de manifestations évidemment. Donc là, on en a débattu effectivement et c'est tout à fait justifié l'inquiétude.

Pascal RAYSSAC :

Une petite question donc quand vous avez ces demandes, je suppose que vous ne pouvez pas répondre à toute la demande ? c'est ça ? c'est-à-dire il y a plus de demandes que d'offres de vos salles ?

Madame Le Maire :

L'été c'est complet. C'est vrai que c'est dommage que des Bon-Encontrais se marient ailleurs. On passe au vote, qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

VOTE : Pour : 23 Abstentions : 3 (Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF).

Madame Le Maire :

Evidemment on s'engage à ce qu'il y ait une surveillance l'été. Si vraiment l'expérimentation n'est pas concluante, on reviendra dessus. Le point suivant concerne le renouvellement de la convention pour les chats errants avec l'ARPA 47 et c'est notre ami des chats qui va nous en parler.

2022.53 ARPA 47 – Renouvellement convention chats errants.

Christian AMELING :

Alors, renouvellement convention chats errants. L'ARPA 47 est une Association pour le Respect et la Protection de l'Animal. Le Code Rural précise que « le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à ce que je vous laisse lire. Il est important de vous rappeler que la stérilisation stabilise la population féline, qui malgré tout, continue de jouer un rôle de filtre contre les rongeurs et autres bestioles. D'autre part, elle enrayer le problème des marquages d'urine, des miaulements et des bagarres en période de fécondité. L'ARPA s'est chargé de la capture, de l'identification, de la restitution au propriétaire le cas échéant et de la procédure de stérilisation. Ainsi pour la période de la précédente convention d'un an (avril 2021-mars 2022) la commune a participé à hauteur de 1 329 €. Vous allez bien entendu me demander pour combien de chats ? quatorze (sept mâles et sept femelles parce que la parité est parfaitement respectée). Dans la prochaine convention la commune devra toujours prendre à sa charge les frais de stérilisation et d'identification sur la base de : 90 € pour une ovariectomie ça c'est pour les femelles, et 70 € pour une castration. Ça fait 10 euros de plus par animal en 2022 par rapport en 2021. En espérant que comme ils en ont fait quatorze, il y en aura peut-être un peu moins. Considérant les références juridiques. En conséquence, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir en délibérer et d'autoriser Madame Le Maire à signer le partenariat pour le suivi des populations des chats libres avec l'ARPA 47 pour une nouvelle période d'un an.

Madame Le Maire :

Est-ce que vous avez des questions ? dans l'intérêt de nos chats libres, je vais vous demander de vous prononcer, qui est contre ? qui s'abstient ? très bien je vous remercie.

VOTE : A l'unanimité Pour : 26

Madame Le Maire :

Nous allons passer au pacte de jumelage avec la ville de Reggio et l'adhésion à la Fédération interrégionale des comités de jumelages et organismes Franco-Italiens, c'est Isabelle Ferrand qui va nous rapporter ce projet de jumelage sachant que bien sûr Isabelle a aussi une délégation en la matière.

2022.54 Pacte de jumelage avec la ville de Reggio (Italie) et adhésion à la Fédération interrégionale des comités de jumelages et organismes Franco-Italiens.

Isabelle Ferrand :

Merci ! donc mes chers collègues, comme nous l'avions évoqué lors du précédent Conseil Municipal, notre commune envisage déjà, vous le savez, depuis plusieurs années de se jumeler avec d'autres communes en Europe. Nous avons, vous le savez aussi, ce n'est pas indiqué mais je le rajoute pardon Monsieur Gimet, nous avons vous le savez un certain nombre de Bon-Encontrais, un certain nombre assez élevé, qui sont d'origine Italienne. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes en tout premier lieu interrogés sur l'opportunité d'un jumelage avec une commune italienne. Grâce à l'intermédiaire d'une Bon-Encontraise franco-italienne, nous avons donc sollicité la Fédération interrégionale des comités de jumelage du Sud-Ouest en la personne de son Président qui habite dans le Fronsac, Monsieur CAURRAZE, pour évaluer notre candidature. Ce dernier a présenté notre commune au Président de la fédération, de son homologue en fait en Italie, qui lui-même l'a présentée à un certain nombre de communes italiennes et une commune de la région d'Emilie-Romagne s'est portée candidate à un jumelage avec nous. Il s'agit de la petite ville de REGGIOLO qui compte un peu plus de 9 300 habitants et qui est dans la province de REGGIO D'EMILIE dans la région d'EMILIE-ROMAGNE. Elle est située au centre d'un triangle qui relie VERONE, PARME et BOLOGNE et c'est un lieu célèbre en Italie mais aussi en Europe car à REGGIOLO a vécu et les habitants de REGGIOLO soutiennent qu'elle y est morte, MATILDA DI CANOSSA, Mathilde de Toscane, qui est un personnage de la fin du moyenâge européen, très connue des historiens parce qu'elle a été mise en scène pendant la « querelle des investitures » qui a vu s'opposer la papauté de Rome et l'Empereur du Saint empire romain germanique entre la fin du XIème siècle et le début du XIIème siècle. Je ne sais pas si je vous lis tout parce que vous avez pu bénéficier de ces informations. Allons droit au cœur de notre délibération, précisons que dans la perspective de ce jumelage, nous nous sommes rendus avec Madame Le Maire, non je rate un épisode. Au mois de juin vous vous souvenez peut-être, vous avez eu l'occasion de les croiser dans le village, une délégation de trois élus de la ville de REGGIOLO accompagnée du Délégué de la Fédération Italienne est venue nous rendre visite afin de commencer à développer des contacts et afin de vérifier effectivement si c'était une bonne idée d'élaborer un pacte de jumelage. Vous aviez été invités, je sais à un petit pot un soir pour faire leur connaissance, voilà. De la même manière et pour répondre à l'invitation qu'on leur avait lancé, ils nous ont invités Madame Le Maire, notre franco-italienne Bon-Encontraise et moi-même nous nous sommes rendus le week-end dernier à REGGIOLO pour continuer à nouer des liens avec cette ville et puis pour en quelque sorte vérifier que c'était judicieux de signer ce pacte, d'autoriser Madame Le Maire à signer ce pacte pour nous. C'était la fête annuelle de REGGIOLO qui s'appelle « la Festa della Zucca » parce que la « Zucca » la citrouille on l'avait déjà dit au mois de juin est une traditionnelle culture de la région d'EMILIE-ROMAGNE, de la région de REGGIOLO, donc on a assisté à une partie de cette grande fête et il en ressort de ces différents échanges du mois de juin, des échanges par mail et puis de notre visite très très récente puisque nous sommes

rentrées lundi après-midi que nos deux communes, à notre avis, remplissent les conditions pour que nous puissions envisager un partenariat riche dans les différents domaines traditionnels des échanges jumelages, à savoir : culture, art, sport, éducation, économique et j'en passe et que nous pourrions officialiser un jumelage dont vous trouverez le projet de charte, vous l'avez sans doute lu, en pièce jointe et c'est pour ça que nous vous proposons, j'essaie de ne pas tout lire. On en avait déjà parlé en juin, c'est pour cela que c'est un peu long cette délibération. On vous proposera aussi que Bon-Encontre adhère au Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) qui accompagne justement toutes les villes jumelées d'Europe et qui accompagne également financièrement. Donc, c'est pour cela que pour poursuivre ce projet et pour le voir aboutir, vu l'article etc., considérant la volonté de nos communes, celle de REGGIOLO et celle de BON-ENCONTRE, de sceller un partenariat dans divers domaines de la vie locale. Considérant que notre commune compte dans sa population une forte représentation de la communauté italienne, on le sait tous ! et on l'a dit. Je vous demande mes Chers Collègues de bien vouloir acter la volonté de la commune de BON-ENCONTRE d'engager un pacte de jumelage et puis surtout d'autoriser Madame Le Maire à signer la charte de partenariat qui deviendra l'acte constitutif et officiel du jumelage entre REGGIOLO et BON-ENCONTRE lorsqu'il sera signé par nos homologues italiens et donc d'autoriser Madame Le maire à signer notre adhésion à la Fédération Interrégionale des comités de jumelage et organismes Franco-Italiens.

Madame Le Maire :

Merci Isabelle ! est-ce qu'on projette quelques images ?

Isabelle FERRAND :

Oui on peut. Vous ne les avez pas ? nous avons fait des photos pour vous, j'avais fait un petit montage photos avec de la musique italienne. Je les ai envoyées par mail parce que je n'arrivai pas à les mettre sur ma carte USB.

F. GIMET :

Ce n'est pas passé.

Isabelle FERRAND :

Ça n'est pas passé parce que c'était trop long, j'en suis désolée. On était pleine de bonnes intentions pour vous faire découvrir déjà un peu cette petite ville de REGGIOLO qui a la particularité d'avoir été en grande partie détruite lors du tremblement de terre, il y a 10 ans. Ce qui fait que ce qui n'a pas été détruit, qui a souffert a été restauré et fort bellement restauré. Ce qui fait, que ce qui a été détruit a été reconstruit en neuf mais d'après l'existant. Donc on a une ville, j'allais dire historique tout en restant neuve, c'est assez impressionnant. La prochaine fois !

Madame Le Maire :

Tu les as envoyées qu'à Frédéric ?

Isabelle FERRAND :

Oui. Peut-être que nos collègues ont des questions à poser sur ce document, sur le pacte de jumelage qui a été joint pour le découvrir à cette délibération ?

Madame Le Maire :

Yanik !

Yanik SCHEIFF :

Oui Isabelle, je vous félicite. D'abord parce que bon culturellement c'est très riche. Juste une petite question qui va aussi avec le mandat qu'on va débattre tout à l'heure. Juste est-ce que vous avez prévu un budget, le coût que ça représentait ? est-ce que vous avez acté, par exemple, lors de la venue, on en parlera tout à l'heure pour le mandat. Tu nous as demandé mandat pour aller les chercher à Toulouse, pour leur faire visiter le Lot et Garonne, très bien j'entends. Est-ce que vous avez prévu un budget ? regarder un petit peu combien cela va coûter ou pas ? et là cela vous a coûté combien d'y aller ?

Madame Le Maire :

On a prévu 1 500 euros ou 2 000 euros, je crois.

Isabelle FERRAND :

Pardon Madame Le Maire, pour la venue des italiens qui se proposent de venir signer pour la ville de REGGIOLO, le pacte mi-octobre, parce que si on veut rentrer dans un schéma de recevoir des aides du fameux GECT, on a des dates de signature de pacte à respecter, c'est pour cela que ça ne nous a pas échappé, assez pressés de mettre en place ce partenariat, sceller cette amitié réciproque pour pouvoir éventuellement bénéficier d'aides financières européennes. Là nous y sommes allées et nous avons payé nous-mêmes nos billets d'avion avec nos ressources personnelles, voilà parce que cela reste jusqu'à ce jour un projet. Donc, on trouvait plus correct avec Madame Le Maire nous-mêmes de payer nos billets personnellement et puis se sont les membres du Bureau Municipal qui ont mis à la poche pour offrir à notre bénévole Bon-Encontre franco-italienne le billet puisqu'elle nous sert d'interprète gracieuse chaque fois que nous entrons en contact avec nos amis italiens. Voilà, je crois que nous avons répondu à ta question !

Yanik SCHEIFF :

Tu as tout à fait répondu à ma question, juste (inaudible sans micro).

Isabelle FERRAND :

Le mandat précisément correspond aux frais, éventuellement, de location de véhicules, parce qu'on ne sait pas encore de combien de personnes va être constitué la délégation italienne. La dernière fois nous avons loué un petit mini-bus parce qu'ils sont arrivés à quatre et nous a rejoint le Président français de la fédération inter-régionale des comités du Sud-Ouest donc dans les véhicules personnels, ça ne tenait pas. Là, on va attendre de savoir combien ils sont pour savoir comment on va s'organiser pour aller les accueillir à l'aéroport, comment nous allons nous organiser pour les loger et comment nous allons nous organiser pour les nourrir lorsqu'ils seront arrivés. Alors, il ne vous a pas échappé que c'était la fête de la citrouille, donc il y a des citrouilles dans toute la ville, il y en a qui sont absolument énormes et c'est un festival d'idées de décoration à base de citrouilles assez impressionnant. Là, vous pouvez localiser où est REGGIOLO ce qui explique que nous avons atterri à l'aéroport Marco Paulo qui est l'aéroport de Venise et puis un des membres de l'entourage du Maire est venu nous chercher à l'aéroport. Nous avons fait environ une heure et demi à deux heures de voiture pour arriver jusqu'à REGGIOLO. Grosse citrouille ! mais ce n'est pas la plus grosse, je suis triste de ne pas pouvoir vous montrer mon joli montage avec la musique italienne, des tarentelles.

Madame Le Maire :

Vas-y Isabelle le temps que je retrouve !

Isabelle FERRAND :

Nous avons donc échangé avec le Maire et avec certains de ses Adjoints, sachant que l'équipe municipale de REGGIOLO comme d'autres villes d'Italie est beaucoup plus réduite que les Conseils Municipaux dans nos communes françaises. Ils sont de mémoire cinq ainsi que Monsieur Le Maire que vous voyez à l'écran avec notre Madame notre Sindaca ce qui veut dire Madame Le Maire en italien. Dans la salle des mythes, parce que la Mairie vous l'avez lu, suite à un leg d'une famille riche de REGGIOLO au début du XXème siècle siège dans un palazzo, palazzo Sartoretti, qui a été en partie détruit mais en partie reconstruit ce qui fait qu'il équipe tous les services publics (bibliothèque, musée, municipalité de la ville). On n'a pas pu les mariés parce qu'ils étaient déjà mariés chacun de leur côté. Il y a une confraternité de la zucca d'ailleurs un Président de cette confraternité faisait partie de la délégation qui est venu au mois de juin. C'est très officiel, la zucca cette fête existe depuis trente ans et mobilise des centaines de bénévoles. Elle dure environ une semaine, un week-end à un autre week-end la semaine étant passée et elle accueille des milliers de visiteurs. Pour la petite histoire, j'espère que vous en souriez, on nous a demandé avec un petit peu d'insistance si on voulait bien participer au défilé historique, bon on s'est un petit peu regardé et on s'est dit que le ridicule ne tuait pas et on a compris quand on nous a adressé dans la salle des costumes, ce que participer au défilé historique voulait dire. Si ce n'est pas du sacrifice ! c'est Nadine Dumas, elle ne cache pas son nom mais c'est par discrétion qu'on ne l'a pas mis mais ce n'est pas un secret. Elle parle extrêmement bien l'italien, elle impressionne les italiens.

Madame Le Maire :

C'est confortable de pouvoir se faire comprendre parce que la barrière de la langue au début, ce n'est pas évident. Quand ils sont venus en juin, qu'on les a reçus, c'est vrai qu'il y avait des moments de silence, puis heureusement que Nadine est arrivée pour que les dialogues soient compris d'un côté comme de l'autre.

Isabelle Ferrand :

Ce qui fait qu'on a pu échanger sur des sujets très variés et extrêmement largement, on n'a pas seulement dit : « buongiorno, buona notte ». Ils disent « Pronto ».

Madame Le Maire :

C'est vrai que la crise énergétique les inquiète énormément, ils sont plus impactés que nous.

Isabelle FERRAND :

Vous savez peut-être qu'en Italie, il y a une montée en force dans le domaine politique des partis d'extrême droite et ça inquiète beaucoup. Il n'y a pas quand Italie mais c'est encore plus accusé en Italie. Madame Le Maire a même été invitée à une émission de télévision, locale bien sûr, sur la fête de la citrouille.

Madame Le Maire :

Alors pour votre info, on projette de faire revenir la délégation pour la signature du pacte, une fois que nous aurons délibéré, la délégation italienne reviendra, c'est le week-end du 19 et 20 novembre ou le vendredi 18 le soir ou le samedi soir 19 et ils repartiraient le dimanche, il faut prévoir un petit temps, je pense qu'on pourrait consacrer le samedi matin, enfin une partie du samedi matin à la signature du pacte et puis à des échanges bien sûr. Pascal !

Pascal RAYSSAC :

Juste pour terminer sur ce sujet, je voudrais rajouter que moi, je suis totalement favorable à ça, c'est super mais au-delà du côté folklorique un petit peu symbolique,

moi j'ai une pensée aussi pour nos enfants. Est-ce qu'il se passera des choses par rapport à ça ?

Madame Le Maire :

Mais j'espère bien. Isabelle !

Isabelle FERRAND :

Le projet de pacte est résolument large pour qu'on puisse le remplir mais ce n'est pas d'emblée qu'on va imposer, n'est-ce pas Madame Le Maire ? tel ou tel projet. Ce projet de pacte c'est un début pour voir développer des échanges. Parce que si au collège, il n'y a pas l'enseignement de l'Italien, nous avons la chance d'avoir un collège et il y a l'enseignement du latin et de l'histoire. Il y a bien sûr des clubs sportifs à REGGIOLO, bon il n'y a pas de chorale donc Andante sera peut-être déçue. Enfin des exemples.

Pascal RAYSSAC :

Justement, par exemple, je veux bien rebondir là-dessus puisque l'on risque d'officialiser ce jumelage. Ne peut-on pas, en accord avec l'Inspecteur d'Académie, avoir justement une langue italienne ?

Isabelle FERRAND :

On va se gêner !

Madame Le Maire :

Il y a des sections qui existent dans l'Agglomération d'Agen, il serait tout à fait pertinent qu'il y en ait une à Bon-Encontre, quitte à la fermer ailleurs. Ça sera bien évidemment une discussion à avoir avec l'Inspecteur d'Académie mais ça nous met justement un argument supplémentaire. On passe aux voix ? pardon Christophe !

Christophe VIDAL :

Juste une question de com, je viens de voir une photo où il y a les deux Maires qui posent dans la salle des illustres de leur mairie, je suppose ! avec une photo « Agen au cœur Jean Dionis ».

Madame Le Maire :

C'est le petit clin d'œil.

Christophe VIDAL :

C'est l'heure de com j'espère parce que cela me gêne un peu. On n'a pas des photos de Bon-Encontre avec notre Basilique, notre Vierge des trucs comme ça ! Isabelle s'il te plait !

Madame Le Maire :

Isabelle !

Isabelle FERRAND :

On envisageait bien sûr d'offrir à la municipalité pour leur bibliothèque un livre sur Bon-Encontre. Le problème c'est que le seul qui existe, je l'avais cherché désespérément au mois de juin, il n'y en a plus de disponible, il n'y a plus d'exemplaire disponible à la vente. Donc, c'est quelque chose que je ne perds pas de vue, d'éventuellement essayer de faire rééditer cet ouvrage qui est l'œuvre de Madame Auradou, qui est plein de photos et qui est très intéressant. Et quand on a décidé d'offrir en réponse des cadeaux, c'est moi qui suis allée à la librairie, que nous offrons nous-mêmes les trois participantes, pour parler d'Agen j'ai volontairement choisi ce livre-là parce que j'espère que Monsieur Dionis et l'Agglo entendra que nous nous

jumelons avec une ville italienne et qu'inévitablement nous parlons d'Agen et j'aurai bien besoin qu'il nous prête une loge pour le match de rugby qui sera le vendredi 18 novembre et que nous puissions inviter nos amis italiens.

Madame Le Maire :

Cela va être compliqué.

Isabelle FERRAND :

Il faut dire aussi, qu'ils sont très sensibles, comme beaucoup de gens d'ailleurs, à ce qui ont du pouvoir, des responsabilités, des noms connus, mais on n'a pas offert que ce livre-là.

Christophe VIDAL :

Il n'y a pas que Jean Dionis qui a du pouvoir. Je comprends bien que vous êtes prêts à tout pour obtenir une loge.

Madame Le Maire :

Pascal !

Pascal RAYSSAC :

Puisqu'on est dans les boutades, c'est un Maire de quelle sensibilité ?

Madame Le Maire :

Centre gauche. Très bien ! il est du parti démocrate mais je ne suis pas sûre que lui et toute son équipe soient fléchés. On passe au vote ! qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie pour nos amis italiens.

VOTE : A l'unanimité Pour : 26

Madame Le Maire :

Et ensuite c'est le mandat spécial justement pour aller les chercher la prochaine fois. Isabelle !

2022.55 Mandat spécial pour déplacement de Madame Isabelle Ferrand à Toulouse et dans le Département du Lot et Garonne dans le cadre du projet de jumelage Bon-Encontre/Reggiolo (Italie).

Bon c'est un petit peu gênant que ça soit moi qui le propose, mais bon j'assume, c'est sûr qu'aller à Toulouse en revenir ça à un coût, payer des chambres d'hôtel pour trois, quatre ou cinq personnes ça à un coût, les nourrir ça à un coût.

Madame Le Maire :

Sachant qu'on a le comité de jumelage aussi qui s'était invité la dernière fois.

Isabelle FERRAND :

Alors ça, j'y viendrai après, puisque Madame Le Maire en a parlé bien sûr va s'ouvrir maintenant devant nous le projet de créer un comité de jumelage sous la forme d'une association Loi 1901.

Madame Le Maire :

Alors pour le mandat, je mets aux voix ! qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

VOTE : A l'unanimité Pour : 26

Madame Le Maire :

Nous passons à la désignation d'un correspondant « incendie et secours » issu de la Loi dite Matras et c'est Monsieur Ameling qui va nous la rapporter.

2022.56 Désignation d'un correspondant « incendie et secours » (Loi dite Matras).
Merci Madame Le Maire. La Loi dite Matras visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et des sapeurs-pompiers professionnels impose aussi de nouvelles obligations aux communes dans la gestion de crise. La réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde n'était jusqu'alors pas obligatoire pour les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. Cette obligation est désormais étendue aux communes exposées à d'autres risques naturels dont l'intensité ou la soudaineté le rendent nécessaire. Sont visées les communes concernées par exemple comme nous par « un risque important d'inondation ». Un PIS (Plan Intercommunal de Sauvegarde) est rendu obligatoire, dans les cinq ans, pour tous les EPCI à fiscalité propre « dès lors qu'au moins une de ses communes membres est soumise à l'obligation d'élaborer un PCS ». Il doit prévoir : la mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes, la mutualisation des capacités communales, la continuité et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires. Il précise enfin que chaque Conseil Municipal devra désormais désigner un correspondant incendie et secours sauf s'il compte un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention ou à l'évaluation des risques de sécurité civile. Considérant que Monsieur Philippe MOINEAU a piloté la révision du Plan Communal de Sauvegarde et la rédaction du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Considérant l'exposé ci-dessus, je vous demande Mes Chers Collègues, Madame le Maire vous demande, Mes Chers collègues, de désigner Monsieur Philippe MOINEAU, Adjoint au Maire, comme correspondant incendie et secours de la commune de BON-ENCONTRE. Je vous en remercie.

Madame Le Maire :

Des remarques ? pas de remarques ? pas de photos de Monsieur Moineau ? on passe au vote ! qui est contre ? qui s'abstient ? très bien, je vous remercie.

VOTE : A l'unanimité Pour : 26

Madame Le Maire :

Monsieur Ameling va continuer avec le mandat spécial pour déplacement de Madame le Maire ou de son représentant au 104^{ème} congrès des Maires.

2022.57 Mandat spécial pour déplacement de Madame Le Maire au 104^{ème} Congrès des Maires de France.

Christian AMELING :

Alors, le 104^{ème} congrès des Maires, se sera le second pour Madame Le Maire, l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité, à laquelle la Commune adhère, organise son 104^{ème} congrès annuel du 22 au 24 novembre 2022, au à Versailles. En effet il est proposé de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des Collectivités Territoriales. Il s'agit également de rencontrer des professionnels qui travaillent avec les Collectivités, de recueillir des contacts qui peuvent s'avérer précieux. La participation des Maires présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent. Ainsi il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder ce mandat spécial à Madame le Maire afin de participer au Congrès des Maires du 22 au 24 novembre 2022, de donner mandat spécial à Madame le Maire ou en cas d'empêchement à son représentant pour se rendre

au Congrès des Maires, de procéder à la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial dans la limite des frais réels engagés et dans les conditions posées aux articles L2123-18 et R2123-22-1 du CGCT. Etant précisé que le droit à remboursement des frais de séjour et de déplacement n'implique pas nécessairement que les élus aient l'obligation de faire l'avance des frais d'exécution des mandats spéciaux dont ils ont la charge : la commune peut assurer elle-même ces frais. La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2022, chapitre 65 – article 6532. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Madame Le Maire :

Alors comme je n'avais pas rendu compte la dernière fois, moi aussi j'ai prévu quelques photos. Là vous voyez la thématique principale du 103^{ème} congrès, c'était les Maires en première ligne face aux crises et la crise sanitaire notamment puisque tous les ateliers, beaucoup d'ateliers étaient orientés sur les finances des collectivités. Donc j'ai suivi deux ateliers sur les finances et les conséquences sur les investissements des communes et un sûr notamment l'égalité des enfants au sein des écoles. C'est juste pour vous montrer le titre là. Alors, j'ai rejoint mes collègues du Département où on avait un temps pour retrouver les grandes entreprises du Lot et Garonne qui étaient présentes, il y en avait plusieurs : Reden solar, Goupil, Fonroche notamment. Alors, au congrès il y a tout un espace dédié au Forum, aux ateliers, aux interventions et tout un espace de six ou sept bâtiments différents du Salon. Là ce sont les pompiers. On fait des rencontres intéressantes. On a passé une soirée où on a visité l'Assemblée Nationale invité par nos Députés et Parlementaires puisque les sénateurs y étaient aussi. Ils invitent aussi les Maires à un repas en commun. Là c'est la belle bibliothèque de l'Assemblée Nationale, là franchement la photo elle ne rend pas du tout. Déjà, il y a deux demi-journées qui sont prises pour les transports. Donc, voilà j'ai mangé avec Monsieur Dionis, Monsieur Damesin. Ça j'ai adoré, c'est pour un parc d'enfant bien sûr, ce petit bus, il est trop génial mais il était trop cher. Là ce sont des documents d'état civil. La balayeuse, je t'en ai envoyé des photos ! Je suis revenue avec une dizaine de devis, un petit peu. On a été interviewés aussi. Et le gros du Congrès, du Centre des Congrès, cela a été l'élection du Président. Donc, Monsieur Baroin été présent aussi a laissé sa place. C'est Monsieur Linard pour qui j'ai voté, qui a été élu. Alors, une après-midi entière d'intervention de chaque candidat, il y avait Monsieur Linard, Monsieur Philippe, il est trop sympa. On n'a même pas pu écouter le Président dans son intervention puisqu'on nous avait pris les billets de retour, il fallait absolument que l'on parte quand le Président de la République est arrivé, pas grave. C'est franchement un lieu d'échanges, de prospection aussi, c'est vrai que cela donne des idées en termes de matériel. J'ai ramené une poche de documents, je ne pouvais plus porter la valise, je ne ferai plus ça. Et puis d'échanges d'expériences, parce qu'on s'est retrouvés entre Maires du 47 bien sûr, donc on a pu échanger, moi aussi avec des Maires de l'Agglo, donc voilà. Je ne suis pas allée au repas de Gala, je ne sais plus où c'était. Voilà le compte rendu du 103^{ème} Salon, si on enlève les déplacements cela fait un jour et demi, deux jours de Salon. Donc je vous demande évidemment, sachant que tout ce qui est repas n'a pas été à la charge de la collectivité, par contre il y a un prix qui est fait par l'Amicale des Maires qui comprend le déplacement en train plus l'hôtel, plus qu'on loge tous au même endroit, où dans les environs, donc le forfait porte là-dessus. Donc si ce n'est pas moi qui irai, ce sera mon représentant. Oui !

Yanik SCHEIFF :

Juste une question par rapport au budget, tu sais à peu près combien ça a coûté ou pas ? ça doit être à peu près la même chose cette année je pense ! est-ce que tu as une idée ?

Madame Le Maire :

Il me semblait que c'était 500 euros mais je ne suis pas sûre. Frédéric dit que cela semble correspondre. On vous le confirmera bien sûr. Oui !

Christophe VIDAL :

Alors l'année dernière on s'était manifesté sur la même délibération, on avait demandé un budget et combien ça coûté. Là aujourd'hui la réponse : 500 euros et donc on avait demandé aussi un compte rendu de la visite à ce congrès des Maires.

Madame Le Maire :

C'est pour cela que je vous le fais maintenant.

Christophe VIDAL :

Oui, alors je suis désolé tout à l'heure on a fait du tourisme avec Isabelle, là il y a beaucoup de photos, j'ai l'impression qu'on continue à faire du tourisme. Moi, ce que j'appelle un compte rendu, c'est des dossiers sur lesquels la mairie de Bon-Encontre voulait rencontrer des entreprises, échanger avec d'autres partenaires. Quel dossier vous avez ramené ? Les conclusions, les réunions.

Madame Le Maire :

C'est incroyable ça quand même !

Christophe VIDAL :

Moi j'aurai aimé avoir un compte rendu écrit, voilà on y est allés, on a rencontré telle personne, on a travaillé sur tel dossier, etc.

Madame Le Maire :

On a eu un devis sur les panneaux lumineux, sur les city park, quel est l'intérêt !

Christophe VIDAL :

D'accord mais ne le prend pas comme ça ! l'intérêt justement d'avoir des informations de ce que notre Maire fait au congrès des Maires, voilà un compte rendu, d'accord les photos très bien j'ai vu, parfait ! Quel était l'objectif en allant au congrès des Maires ? de rencontrer telle ou telle entreprise ? telle ou telle personne ? échanger avec d'autres Maires ? avec d'autres communautés, etc. ? qu'est-ce qu'il en est ressorti ? quels dossiers ont été traités après derrière ? qu'est-ce qu'on fait pendant un an, c'est-à-dire entre le congrès numéro 103 et le 104, qu'est ce qui s'est passé pour notre commune ? moi c'est ce que j'appelle un compte rendu. Quand on fait un compte rendu de déplacement ou quand on fait un compte rendu de réunion quelque part, c'est un compte rendu, c'est un truc écrit s'il faut joindre des devis vous les joignez ou pas mais c'est ce que j'appelle un compte rendu.

Madame Le Maire :

Je t'enverrai le compte rendu des ateliers auxquels j'ai assisté si cela peut te satisfaire.

Christophe VIDAL :

Voilà j'appelle ça un compte rendu, peut-être qu'il n'y a que moi qui appelle ça un compte rendu pour moi c'est ça quand on va quelque part on rend acte de ce qu'on a fait. Moi, je veux bien aller au congrès des Maires tous les ans, il n'y a pas de souci je ne mets pas en cause le fait d'aller au congrès des Maires ou que quelqu'un y aille en représentant la mairie de Bon-Encontre. Mais quand on fait un déplacement onéreux c'est avec un objectif. Moi je le vois comme ça, je suis peut-être le seul mais c'est mon point de vue, voilà.

Madame Le Maire :

D'autres remarques ? oui !

Pascal RAYSSAC :

Oui c'est effectivement ce qu'on avait dit, on s'était rejoint là-dessus l'année dernière, donc on compte effectivement sur ce compte rendu précis.

Madame Le Maire :

Donc, le fait que je vote pour Linard, ça vous intéresse aussi !

Yanik SCHEIFF :

Les raisons dans son discours il y a quelque chose qui t'as plu ?

Madame Le Maire :

Tout simplement parce que c'était ...

Interlocuteur inaudible (sans micro)

Madame Le Maire :

Oui tout à fait parce que la moitié du congrès c'était ça. Parce que c'était tout simplement une liste plurielle et parce que moi j'estime que quand on représente les Maires de France, il faut une liste plurielle, voilà tout simplement. On passe au vote ? qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

**VOTE : Pour : 22 Contre : 3 (Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF)
Abstention : 1 (M. COUDERC).**

Madame Le Maire :

On passe à la subvention de l'ASSAD qu'on avait mise en suspend et qu'on vous propose, c'est Jacquie Ogier qui va vous la présenter.

2022.58 Subvention de fonctionnement ASSAD.

Jacqueline ANNETTE-OGIER :

Merci Madame Le Maire, donc effectivement au dernier Conseil, enfin au Conseil Municipal du 20 avril, pardon, avait été attribué des subventions aux associations, l'ASSAD n'avait pas eu cette attribution parce qu'elle était suspendue temporairement le temps qu'elle se mette, comment dire, en accord avec notre exigence, c'est-à-dire notre demande d'une stabilité de gouvernance afin de confirmer notre aide financière. Lors de leur Assemblée Générale, l'ASSAD a effectivement régularisé cette situation là et de fait nous proposons aujourd'hui d'attribuer 3 500 euros, c'était la somme demandée par l'ASSAD au titre de l'année 2022. Je vous demande d'autoriser Madame le Maire à ordonner le paiement de cette dépense.

Madame Le Maire :

Alors, des remarques ? oui Simone !

Simone BARRAULT :

Une précision. Moi, je me réjouis que l'ASSAD est repris donc un fonctionnement normal. Est-ce que l'on pourrait avoir quelques éléments complémentaires concernant le Conseil d'Administration ? qui est le Président et quels sont les membres du Conseil d'Administration ? y'a-t-il des élus ?

Madame Le Maire :

Alors, récemment on a rencontré la Présidente, Madame Bingos Catalano et son trésorier Monsieur Bernard Martin avec une membre du Conseil d'Administration qui était là. Il n'y a pas d' élu de la commune.

Simone BARRAULT :

Au niveau du Budget enfin du Compte Administratif 2021, il était en excédent ? en équilibre ?

Madame Le Maire :

Ça avait été passé en commission ça ?

Jacqueline ANNETTE-OGIER :

Oui.

Madame Le Maire :

Il était équilibré oui, je ne sais pas je ne l'ai pas pris là.

Jacqueline ANNETTE- OGIER :

Il n'y avait pas de souci financier puisque l'ASSAD avait été effectivement en excédent. Notre demande s'était surtout de régulariser la situation au niveau de la gouvernance. C'était tout, c'était surtout ça.

Simone BARRAULT :

Au niveau du personnel, il n'y a pas de démission importante ?

Madame Le Maire :

Diminutions ?

Simone BARRAULT :

Des démissions !

Madame Le Maire :

Je ne sais pas, je sais qu'il y a toujours des postes à pourvoir, elle nous en a encore parlé récemment, il y a toujours des postes à pourvoir.

Simone BARRAULT :

D'accord.

Madame Le Maire :

Ils ont toujours des difficultés à recruter mais c'est général à l'activité des services à domicile.

Simone BARRAULT :

Oui parce qu'en fait avant l'été des personnes se sont tournées vers l'association qui disait qu'elle ne pouvait pas rendre de services, c'était fini ! enfin fini, ils étaient complets quoi c'est pour cela que je demandais s'il y avait un manque de personnel, des démissions. Et en fait si on connaît des personnes qui sont en demande d'aide à domicile, est-ce qu'on peut les orienter vers l'ASSAD ?

Madame Le Maire :

Ah bé ça, en fonction des recrutements si elle arrive à les faire, oui ! après aujourd'hui, je pense que s'il manque six postes, six ou sept postes il a manqué, jusqu'à sept postes.

Laurence DERRAMOND :

Pardon ! Ce sont les postes qui interviennent à domicile ou des postes ?

Madame Le Maire :

Oui.

Martine DERHOURHI :

Parce que là où ça dysfonctionnait également en dehors du Conseil d'Administration, c'était aussi en interne, donc voilà. Donc, à ce niveau-là est-ce que ça s'est rétabli ? parce que si au niveau de la direction ça ne se rétablit pas les difficultés risquent de réapparaître. Moi, je suis très contente que l'ASSAD puisse se remettre, parce que c'est important, c'est une association qui œuvre pour l'ensemble de personnes âgées ou de personnes nécessitant des aides à domicile et il faut qu'elle se maintienne sur la commune. Je veux dire la gouvernance en interne, c'est-à-dire les gens qui travaillent un directeur des services, les administratifs, c'est là aussi où le problème se posait. Est-ce qu'à ce niveau-là ça s'est rétabli ?

Madame Le Maire :

A priori, ça à l'air ! on était intervenu quand même !

Martine DERHOURHI :

Je sais qu'il y a eu un travail de fond, on en a débattu en commission effectivement mais il faut que voilà.

Madame Le Maire :

En tout cas le trésorier et la Présidente qu'on a vus récemment avait l'air de bien connaître leur sujet. On peut espérer qu'ils soient impliqués au minimum quoi.

Martine DERHOURHI :

De toute manière, la Mairie est invitée, je suppose, aux réunions ou au Conseil d'Administration ? parce que vous financez.

Madame Le Maire :

Bien sur c'est une des conditions qu'on a imposée au partenariat.

Martine DERHOURHI :

Que vous puissiez avoir un droit de regard sur le fonctionnement car cela reste quand même fragile.

Madame Le Maire :

Tout à fait !

Martine DERHOURHI :

Ils partent de très loin au niveau de l'ASSAD. C'est bien qu'on puisse maintenir et puis voilà.

Madame Le Maire :

Oui toutefois sans ingérence dans l'activité de l'association. On passe au vote ! qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

VOTE : A l'unanimité Pour : 26

Madame Le Maire :

Alors, le point d'après porte sur l'indemnisation de l'impact financier de l'épidémie de Covid dans le cadre du contrat de restauration collective. C'était Vincent qui devait le rapporter, je vais le faire à sa place.

2022.59 Indemnisation de l'impact financier de l'épidémie Covid 19 dans le cadre du contrat de restauration collective.

Madame Le Maire :

Alors, vous savez qu'on fait partie du groupe de commandes avec la ville d'Agen, l'Agglomération et plusieurs communes et même des associations pour la restauration collective et que ce marché est attribué à Elios pour une durée de 2 ans jusqu'au 30 juillet 2023 maximum. Alors, c'est vrai que durant la crise sanitaire, il y a eu une interruption complète ou partielle de l'activité de restauration et à la suite de cette interruption la société a sollicité une indemnité pour compenser le bouleversement économique du marché sur le fondement de droit public de l'imprévision. Alors, c'est vrai qu'il y a eu une interruption, qu'aujourd'hui les prix des repas étaient fixés sur la base d'une entité contractuelle et que du côté la société a perdu. Ne serait-ce que pour la commune de Bon-Encontre, nous aurions dû verser à peu près 40 000 euros sur cette période et elle sollicite, sachant qu'il y a des charges fixes, une indemnisation pour la commune à hauteur de 7 101 euros. Toutes les communes ont été bien sûr sollicitées. Nous avons souhaité avoir des renseignements complémentaires, c'est-à-dire que ce projet de délibération aurait dû passer à l'ancien Conseil, au dernier Conseil pardon. Donc on a sollicité des renseignements complémentaires qui n'ont pas été forcément plus complets que ça mais les communes enfin on est la seule commune à avoir été réticente à verser cette indemnité. Quand on voit et il est vrai le chiffre d'affaires et le résultat bon on n'a pas envie de mettre la société plus en difficulté que ça. Donc, on vous propose d'accepter de verser cette indemnité pour combler une partie de l'impact financier de la crise sanitaire. Yanik !

Yanik SCHEIFF :

Alors deux choses, la réticence je crois qu'on peut l'avoir vis-à-vis de deux choses, on sait très bien que ça leur a coûté quand même, les écoles ont été fermées un mois, on est d'accord. Donc un mois sur un budget d'une année je demande à voir, mais moi je dis que socialiser les déficits et privatiser les bénéfices c'est facile. C'est-à-dire je m'explique, c'est facile de dire à un moment donné, là on a eu une perte on ne peut pas l'éponger mais les bénéfices par contre on n'y touche pas. Elios jusqu'à présent a été bénéficiaire, si vous regardez les comptes de l'entreprise pendant plusieurs années. La seule fois où elle est déficitaire, elle demande et encore déficitaire je demanderai à voir les chiffres parce que vous parlez de chiffres, vous les avez eus apparemment en main ?

Madame Le Maire :

C'est l'annexe 8.

Yanick SCHEIFF :

J'estime qu'à un moment donné c'est aussi une entreprise privée, elle est capable de prendre. C'est bien mais je veux dire quand elle a fait des bénéfices les autres années, elle ne nous a jamais dit : bon écoutez plus que c'est ça on va diminuer les prix des repas alors que là elle nous demande d'augmenter enfin de prendre en charge quelque chose. Alors on sait très bien que pendant ce mois-là il y a eu toutes les aides du gouvernement, ça a été clair.

Madame Le Maire :

Pas pour elle !

Yanik SCHEIFF :

Et pourquoi ?

Madame Le Maire :

Ce n'est pas de la restauration !

Yanik SCHEIFF :

Oui mais ce n'est pas de la restauration mais elle avait des droits !

Madame Le Maire :

Ah oui pour le chômage partiel.

Yanik SCHEIFF :

Oui le chômage partiel et tout ça et est-ce que ça ils l'ont pris en compte dans le calcul ? parce qu'il y a eu tout ça, j'estime que quelque part c'est un petit peu facile de demander aux communes de prendre en charge ce déficit.

Madame Le Maire :

Oui c'est pour cela que nous avons été réticents mais le souci il est contractuel.

Yanik SCHEIFF :

Je ne sais pas ce qu'en pense les autres mais 7 000 euros c'est quand même quelque chose et franchement si vous regardez les résultats de l'entreprise sur les années d'avant, ils sont loin d'être mauvais.

Pascal RAYSSAC :

Oui, moi bien sur je rejoins totalement cette réticence. Je pense qu'effectivement pendant cette période, ils n'ont pas fait manger les gamins, il y avait du chômage partiel, ils n'ont pas fait rentrer probablement la marchandise donc on a du mal à l'expliquer. Par contre, moi la question qui vient, c'est fait c'est fait, est-ce que vous avez prévu dans les prochains contrats, une charte qui dirait : « bé là maintenant si vous ne servez pas les repas », parce que des pandémies on n'est pas à l'abri d'en avoir d'autres. Donc, si à chaque fois ils nous font le coup on va avoir à coup de 7 000 euros, on va avoir un problème.

Madame Le Maire :

Le contrat, il est collectif et il sera renégocié qu'en 2023.

Yanik SCHEIFF :

C'est vrai que faire appel à une jurisprudence de *(inaudible sans micro)*.

Madame Le Maire :

C'est classique en droit public, le micro Yanik !

Yanik SCHEIFF :

On est bien d'accord que le *(inaudible)* existe toujours mais c'est quand même abusé, on est bien d'accord, socialisé les déficits oui mais privatisé les bénéfices surtout, on est bien d'accord.

Madame Le Maire :

Christophe !

Christophe VIDAL :

Moi ce qui me dérange dans cette délibération principalement outre l'aspect technique, etc. c'est que le problème de fond c'est que si toutes les entreprises qui avaient perdu de l'argent pendant le Covid étaient allées voir leurs clients un par un en leur disant : « regardez notre résultat ! » pas l'exploitation parce que l'exploitation sur quelques mois, on peut être déficitaire sur quelques mois et avoir un résultat positif à la fin. Si toutes les entreprises étaient allées voir leurs clients leur demandant : payer nous nos déficits, plus d'une entreprise se serait sauvée ou aurait des résultats bien meilleurs en 2020, ça n'a pas été le cas, les entreprises elles ont fait comme elles ont pu. Certaines ont souffert, certaines ont mis la clé sous la porte, certaines ont licencié. Comme a dit Pascal à juste titre quand les écoles étaient fermées, ils n'avaient pas d'achat, ils n'avaient rien quoi, ils n'avaient pas de fluides, les employés étaient au chômage partiel bien payés, très bien payés par le gouvernement, il faut le reconnaître, ce qui a sauvé beaucoup d'entreprises. Très bien, moi je veux bien les entreprises privées allez taper à la porte de leurs clients, ce n'est pas le cas je peux vous le dire, c'est très loin d'être le cas, je trouve ça très facile. C'est un problème de fond, j'adhère pas du tout à ça, je trouve ça malhonnête de leur part, immoral et malhonnête, voilà. Donc ce n'est pas 7 000 euros, 700 euros ou 70 000 euros, c'est un problème de fond. Moi, je ne paye pas ça, je suis désolé, sachant comme a dit Yanik, je pense qu'Elior a été largement bénéficiaire sur les années, c'est facile on ne paye pas. Ça me fait bondir ce genre de chose.

Madame Le Maire :

Philippe !

Philippe MOINEAU :

On peut partager les réticences, en tout cas les réserves que vous exprimaient, après on est plus sur un problème juridique qu'un problème d'équité sociale. Parce qu'on a quand même passé un marché public avec une entreprise certes une entreprise privée qui fait des bénéfices, on peut se réjouir quand même que des entreprises fassent des bénéfices. Quand on signe un marché, on signe un contrat et je pense qu'il faut respecter son contrat. Dans le contrat était clairement fixé un effectif, un nombre minimum de repas et un nombre maximum de repas. Certes, on n'a pas été capable mais pour cause de Covid de commander le nombre minimum de repas et derrière on applique un peu bêtement les termes du contrat. Donc, effectivement sur l'aspect éthique j'allais dire, on peut effectivement avoir des réserves après au plan juridique, je pense qu'il faut quand même quand on signe un contrat, une commune doit aller au bout et le respecter, j'allais dire quoi qu'il en coûte.

Madame Le Maire :

Oui.

Yanik SHEIFF :

La question de fond, c'est le contrat est-t'il modifiable ? si à chaque fois on se retrouve devant le même cas si les années Covid reviennent, si à chaque fois on résigne le même contrat avec un volume minimum ou minimal de repas et qu'à chaque fois quand les années vont bien se passées très bien ils vont faire du bénéfice, l'argent très bien, ils vont engranger des bénéfices ça sera très bien pour l'entreprise mais à ce compte-là lorsque les années vont mal allées. En fait, il y a zéro risque de signer un contrat avec nous. Ce n'est pas du gagnant gagnant là ! pour l'entreprise c'est du gagnant et perdant pour nous.

Pascal RAYSSAC :

Parce que là si je comprends bien tout le monde va être.